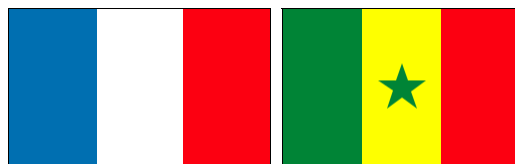


**4<sup>ème</sup> SÉMINAIRE  
INTERGOUVERNEMENTAL  
FRANCO-SÉNÉGALAIS**



**DAKAR  
DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2019**

Contact

---

Service de presse  
de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris – France  
Tel: +33 (0)1 42 75 50 78/79



## Déclaration conjointe

La quatrième édition du séminaire intergouvernemental Sénégal-France, qui s'est tenue à Dakar le 17 novembre 2019, a témoigné à nouveau de l'exceptionnelle qualité des relations entre le Sénégal et la France.

Ce séminaire a permis constater les progrès accomplis dans les actions identifiées lors de la précédente édition, tenue à l'hôtel de Matignon, le 19 octobre 2017 et de définir de nouvelles initiatives en accord avec les objectifs d'émergence définis par le Président de la République du Sénégal Macky SALL, dans les domaines des infrastructures, de l'éducation et de la formation, des échanges humains, de la sécurité, et de la lutte contre le changement climatique, entre autres.

Les deux pays sont pleinement mobilisés pour la réussite des grandes échéances de l'année 2020 que sont le Sommet Afrique-France en juin et la saison Africa2020 au second semestre et, à plus long terme, le Forum mondial de l'Eau en 2021 à Dakar ainsi que les Jeux olympiques de la Jeunesse en 2022 au Sénégal.

Unis par leurs valeurs partagées, le Sénégal et la France demeurent persuadés de la nécessité de valoriser **l'héritage culturel** et **la vitalité créative** du continent africain. La France a ainsi engagé le processus de restitution aux Autorités sénégalaises du patrimoine du Sénégal, dont **la remise du sabre d'El Hadji Oumar Tall**, conformément à l'engagement du Président de la République française Emmanuel MACRON.

La **coopération culturelle** entre le Sénégal et la France sera renforcée, notamment dans le domaine muséal grâce à une meilleure circulation des œuvres et à une collaboration renouvelée sur la formation et les métiers de la conservation.

La France et le Sénégal continueront également de promouvoir les valeurs attachées à la **Francophonie**, tenant compte de celles attachées aux langues nationales et à la diversité des cultures locales. Le soutien aux industries culturelles et créatives fera l'objet d'une mobilisation toute particulière, tant dans le secteur cinématographique, autour de la **future Cité du cinéma de Dakar**, que pour favoriser la mobilité et les échanges entre artistes et créateurs français et sénégalais.

Nos deux pays approfondiront leur collaboration en faveur de nos **jeunesses**, en particulier sur le plan de **l'éducation**, de **la formation professionnelle** et de **l'employabilité**, en plaçant l'égalité femmes-hommes, l'équité et la qualité au cœur des politiques d'éducation. Les **centres de formation** soutenus par la France et le **campus franco-sénégalais** proposeront un programme pédagogique en prise avec les besoins du marché économique local. Une augmentation de la mobilité étudiante et des collaborations entre institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche sera encouragée, notamment par l'installation au Sénégal, au sein du campus franco-sénégalais, d'institutions françaises d'enseignement supérieur.

Nos deux pays reconnaissent que les femmes et les hommes de la **Diaspora** tant française au Sénégal que sénégalaise en France sont des acteurs essentiels de la relation bilatérale. A

l'occasion de ce Séminaire, est lancé le programme « *Meet Africa* », de soutien aux projets entrepreneuriaux en Afrique des diasporas africaines en France.

Ces **échanges humains** séculaires se perpétuent dans le dynamisme d'une mobilité circulaire pour les étudiants et les talents de nos deux pays.

La France **cherchera à augmenter le nombre de passeports talents et de visas de circulation de longue durée** à ceux qui rentrent au Sénégal pour y mener leur vie professionnelle et souhaitent garder un lien fort avec la France. La France et le Sénégal s'engagent à poursuivre, dans le cadre de leur partenariat et d'engagements réciproques, une coopération efficace contre les migrations irrégulières.

La France poursuivra son appui au Sénégal dans sa **politique d'émergence** à l'horizon 2035, en s'engageant aux côtés du secteur privé sénégalais, **en particulier ses startups et PME**.

Le **Train express régional** de Dakar restera un projet prioritaire de la coopération bilatérale pour un système de transport public moderne, une mobilité durable, et la création d'emplois locaux.

Les autres priorités de ce partenariat portent sur le développement urbain (*thème du prochain sommet Afrique-France de 2020*), l'environnement, le développement rural, l'innovation numérique, le tourisme, l'eau ainsi que les énergies renouvelables. Des partenariats économiques dans chacun de ces domaines seront noués dans le sillage de ce Séminaire intergouvernemental.

Convaincus de la communauté de destins qui unit l'Afrique et l'Europe, nos deux pays plaident en faveur d'une **collaboration toujours plus étroite à l'échelle continentale comme à l'échelle régionale**. La France soutient la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et le projet de monnaie unique de la CEDEAO qui s'inscrivent dans cette perspective. Le futur cadre de partenariat entre l'Union européenne et les pays ACP, post-Cotonou, devra refléter cette ambition commune.

Engagés pour la **stabilité du Sahel** et préoccupés par l'expansion des mouvements terroristes, de la criminalité organisée, du trafic de stupéfiants et des réseaux de migrations illégales, le Sénégal et la France appuient les efforts des autorités des pays concernés pour renforcer la sécurité et la présence de l'Etat dans les zones touchées.

Le Sénégal et la France continueront d'appuyer toutes les initiatives contribuant à la **sécurité régionale**, par exemple grâce au partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel (P3S), y compris en matière de cyber sécurité à travers la montée en puissance de l'Ecole nationale à vocation régionale (ENVR), dont la création avait été annoncée lors du précédent Séminaire intergouvernemental.

A la veille de la 6<sup>ème</sup> édition du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, prévue les 18 et 19 novembre 2019 sur le thème « *Paix et sécurité en Afrique : les défis actuels du multilatéralisme* », les deux pays réaffirment leur volonté commune de contribuer à la réflexion stratégique africaine face aux défis sécuritaires du continent.

SÉMINAIRE INTERGOUVERNEMENTAL FRANCO-SÉNÉGALAIS  
17 NOVEMBRE 2019

A cet effet, **le Sénégal et la France endossent les feuilles de route** intitulées comme suit, dont seront responsables les ministres compétents des deux pays :

- 1. Emergence du Sénégal ;**
- 2. Education, Formation, Santé, Sport et Culture ;**
- 3. Mobilités et Migrations ;**
- 4. Sécurité et Défense.**



# Feuille de route émergence du Sénégal

La feuille de route émergence du Sénégal prend pour cadre le Plan Sénégal Emergent défini par le Gouvernement du Sénégal et notamment son premier axe stratégique « Transformation structurelle de l'économie et croissance ». Deux ans après la tenue du dernier Séminaire intergouvernemental, les orientations annoncées ont été largement mises en œuvre. Conformément à la deuxième phase du Plan Sénégal émergent, notre coopération sera renforcée en appui au secteur privé, avec un focus lié à la Responsabilité sociale des entreprises, et, dans la perspective du Sommet Afrique France de juin 2020, centré sur la ville durable.

## **I. La France soutient le Sénégal dans sa politique d'émergence à l'horizon 2035 en s'engageant aux côtés de l'Etat et du secteur privé sénégalais**

**Le Gouvernement du Sénégal a fait le choix de structurer son action pour la période 2019-2023 au sein du Plan Sénégal Emergent.** La France soutient cette initiative, comme elle l'a montré lors de la dernière Conférence des bailleurs qui s'est tenue à Paris en décembre 2018. La France apportera une contribution à hauteur de 1,5 milliards d'euros, dont 250 millions de financements de l'AFD, représentant un quadruplement de ses interventions, et positionnant la France comme premier bailleur bilatéral du Sénégal. Un nouveau Prêt de Politique Publique de 50 millions d'euros sur la gouvernance financière viendra compléter ce dispositif sur 2019-2020.

**La mobilisation du secteur privé restera le second volet structurant de l'objectif de cette feuille de route.** Plusieurs actions fortes comme le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD) (instrument visant le développement d'outils financiers à destination de la Diaspora), le programme de mise à niveau des entreprises AFD-UE ou encore les lignes de crédit et outils de garantie mis à disposition par l'Agence française de Développement contribuent à faire émerger le secteur privé comme un acteur clé du développement.

A cet égard, le lancement de l'Initiative « *Choose Africa* », en mars 2019, à l'occasion de la visite du ministre français de l'Economie et des Finances a permis de concrétiser l'engagement pris par le Président Emmanuel Macron d'accompagner l'entrepreneuriat et l'innovation en Afrique à hauteur de 2,5Md€ (1Md€ d'équité et 1,5Md€ de prêts). A travers cette feuille de route, le Sénégal et la France s'engagent à pérenniser et opérationnaliser cette initiative et **annoncent la tenue des premiers ateliers « *Choose Africa* », à Dakar dès janvier 2020.**

## **II. La réussite du TER de Dakar, projet au cœur de la coopération bilatérale dans le domaine de la mobilité**

**Le Train express régional de Dakar restera un projet prioritaire de la coopération bilatérale pour un système de transport public moderne, une mobilité durable et la création d'emplois locaux.**

**Un Comité bilatéral de suivi du TER a été mis en place entre les ministères des Finances des deux parties.** Il s'est réuni 5 fois depuis octobre 2017 et a contribué à répondre à la demande des autorités sénégalaises d'une inauguration le 14 janvier 2019. Aujourd'hui premier bailleur du projet, avec 310 M EUR de financements directs, **la France poursuivra son engagement financier** pour en faire une vitrine de l'émergence du Sénégal.

**Les deux Parties expriment à cet effet le souhait de poursuivre leur action commune, déjà engagée, sur les plans techniques et financiers du projet, comme elles en sont convenues par une Lettre d'intention qu'elles ont adoptée ce jour sur le projet de TER de Dakar.**

**Le TER de Dakar n'est que la première pierre d'un système intégré de transports urbains et les deux Parties s'engagent, à travers cette nouvelle feuille de route, à développer les collaborations dans ce secteur stratégique.** L'AFD participera aux financements de deux projets structurants : i) la création d'un « cluster mobilités », qui permettra de valoriser l'expertise française sur les métiers du transport, de la logistique et du ferroviaire tout en répondant efficacement aux besoins du Sénégal en matière de formation professionnelle, et ii) la restructuration du réseau de bus alimentant les axes structurants du TER et du BRT.

### **III. Cinq secteurs prioritaires ont vocation à devenir des modèles de notre coopération bilatérale**

**Les deux parties poursuivront leur coopération en faveur du développement urbain intégré,** avec le soutien notamment de l'AFD, en particulier dans le cadre du programme de développement touristique de la ville de Saint-Louis, des projets de gestion intégrée des risques d'inondation dans la banlieue de Pikine ou encore de l'élaboration, en cours, d'un Plan de Mobilité Urbaine Soutenable avec la ville de Dakar. Gestion de l'eau, des déchets, efficacité énergétique ou mobilités intelligentes continueront, en tant que fondamentaux pour la construction des villes de demain, à être au cœur du partenariat bilatéral. Preuve de l'intérêt du secteur privé pour cette thématique, un réseau franco-sénégalais des entreprises de la ville durable s'est constitué en 2019. Il favorisera l'émergence de l'écosystème local et le dialogue de part et d'autre avec les autorités, dans le cadre de la préparation du Sommet Afrique-France de 2020.

La partie sénégalaise souhaiterait, également, bénéficier de l'accompagnement de la partie française pour la réalisation de ses projets tels que le « Sénégal Vert » sur la reforestation et l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain.

**Les deux parties saluent la labellisation des communautés « French Tech Dakar » et « Teranga Tech » et s'engagent à poursuivre la coopération dans le secteur du numérique,** reconnu comme un facteur clé du dynamisme économique sénégalais et d'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi. L'AFD restera fortement mobilisée à travers ses programmes « Afric'Innov » (programme régional visant à accompagner un réseau d'incubateurs partenaires dont le CTIC au Sénégal) et « Digital Africa » (programme d'accélération pour des startups lauréates).

Le Sénégal et la France s'accordent, aussi, à mettre en perspective le développement de l'Economie numérique (Start up numériques) et l'accompagnement de la France pour l'accélération de la transformation digitale des administrations ainsi que le renforcement de la dématérialisation des procédures administratives.

**Le secteur agroalimentaire a connu, depuis 2017, des transformations profondes avec le développement des premiers réseaux de grande distribution.** Le Sénégal et la France encourageront la structuration des filières, qui devra mettre l'accent sur la diversification, la valorisation et la transformation des produits locaux, préalables indispensables pour générer de la valeur et de l'emploi au Sénégal.

Par ailleurs, le programme « Tiers Sud », qui participe à la dynamisation des filières locales structurées comme le riz la banane, ou en voie de l'être comme le maïs et le lait, soutiendra la commercialisation de ces produits en faveur de la nutrition par la mise en place d'un dispositif cohérent et mutuellement bénéfique entre les agriculteurs, éleveurs et les industriels évoluant dans la transformation de ces produits.

La partie sénégalaise souhaiterait coopérer dans les domaines suivants :

- La maîtrise de l'eau par la réalisation d'aménagements hydro agricoles au Nord et au Sud du pays, afin de pouvoir renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- La recherche agronomique par le renforcement de la collaboration entre l'ISRA et les centres de recherche français comme le CIRAD et l'IRD ;
- La mise à disposition et la diffusion d'innovations technologiques plus adaptées aux changements climatiques ;
- La formation professionnelle dans les métiers agricoles.

Les deux parties reconnaissent l'importance du développement des petites et moyennes entreprises et conviennent de renforcer leur coopération dans les domaines de l'accès au financement et leur mise à niveau, dans le cadre du programme « **Développer l'Emploi** » de l'Union Européenne et mis en œuvre par l'AFD.

La France et le Sénégal reconnaissent, aussi, le besoin d'accroître l'accès aux marchés des entreprises sénégalaises, en saisissant les opportunités offertes par les dispositifs de préférence commerciale et les dérogations offertes dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce. A cet égard, la France soutiendra le Sénégal dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de pénétration des marchés extérieurs et d'appui au développement à l'international des entreprises.

**Le secteur du tourisme a mobilisé toute la diversité des outils de coopération entre les deux pays :** appui au secteur privé du groupe AFD pour des projets hôteliers et de mise en valeur des zones touristiques, partenariat technique entre la Casamance et la région Grand-Est pour l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial et appui industriel et financier de la France à la création du nouveau pavillon national Air Sénégal. Les deux parties poursuivront cette coopération en mettant l'accent sur le tourisme durable.

Les deux pays procéderont à la finalisation de l'Accord et les garanties de financement de l'Airbus A330 néo d'Air Sénégal SA.

**Enfin, le Sénégal et la France continueront de coopérer dans le domaine des énergies pour soutenir le projet d'indépendance énergétique porté par le Sénégal, en mobilisant l'expertise française, notamment dans le secteur des énergies renouvelables.** La réduction des coûts de l'énergie et la sécurisation des infrastructures énergétiques permettront d'achever

l'électrification du pays. Les engagements pris à l'occasion du dernier Séminaire ont été largement tenus, qu'il s'agisse du développement des énergies conventionnelles, à travers le soutien de Total à l'INPG, de l'appui à la gestion intelligente des réseaux, tel que mis en œuvre dans le programme *smart-grid* de la SENELEC soutenu par l'AFD, de la construction et de l'exploitation de deux centrales solaires avec un tarif d'achat d'électricité très compétitif via un prêt de Proparco au consortium Meridiam/Engie/Fonsis ou encore des initiatives hors-réseau, telles que le financement par la France de 50 000 candélabres solaires autonomes pour l'ANER.

La France et le Sénégal s'engagent à maintenir les coopérations dans ce domaine stratégique en accentuant les programmes à destination des zones non interconnectées. Plusieurs projets seront mis en œuvre à l'issue de ce Séminaire : une ligne haute tension viendra alimenter la région du Ferlo, 15 000 lampadaires solaires supplémentaires seront mis à disposition des villes non connectées au Sénégal et l'AFD engagera avec la SENELEC des discussions pour le déploiement de *mini-grids* solaires en zone rurale.

#### **IV. Dimension transversale de cette feuille de route, la résilience face au changement climatique sera systématiquement prise en compte**

Le Sénégal et la France sont considérés comme des champions mondiaux en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement. Cette nouvelle feuille de route place ces enjeux globaux au cœur des collaborations entre les deux pays. La mise en œuvre de deux projets phares sera poursuivie : i) le projet de lutte contre l'érosion côtière et de préservation des aires marines protégées à Saint Louis ; ii) la signature d'un partenariat entre le Sénégal et la France pour contribuer à faire du prochain Forum mondial de l'eau, à Dakar en 2021, un moment fort de la gestion durable de la ressource en eau.

Les deux parties souhaitent entamer des discussions franches pour un partenariat dans le cadre des projets suivants :

- Projet relatif au nouveau Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN) rural ;
- L'Initiative « Choose Africa » à travers des projets privés innovants et créateurs d'emplois, en partenariat avec le FONSI ;
- L'intégration d'une dimension Agriculture et Pêche avec des projets innovants.

La France et le Sénégal souhaitent poursuivre la coopération décentralisée entre les deux pays, à travers le renforcement du dispositif conjoint déjà existant entre les collectivités territoriales françaises et sénégalaises.

La partie sénégalaise souhaiterait, également, intégrer la promotion de l'approche du Développement communautaire qui vise la responsabilisation totale des populations à la base dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement.





# Feuille de route éducation, formation, santé, sport et culture

Le Sénégal et la France poursuivront leur coopération étroite en faveur de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes, de l'éducation et de la formation, de l'employabilité et des objectifs globaux tels que la santé. Ils structureront leur coopération culturelle à l'aune de la saison africaine, en France en 2020, et leur coopération sportive à l'aune des jeux olympiques de la jeunesse, à Dakar en 2022.

## I. Développer l'accès à l'éducation et promouvoir l'égalité des sexes dans l'enseignement

**Le partenariat entre la France et le Sénégal en matière d'éducation s'inscrit dans le cadre du programme d'appui au développement de l'éducation au Sénégal (PADES).** Ce programme, qui bénéficie d'un financement de 72,2 M€ (37,2 M€ du Partenariat mondial pour l'éducation et 35 M€ de l'Agence Française de Développement – AFD), accompagne la politique de réforme conduite par le ministère de l'éducation nationale, afin de renforcer le système national d'évaluation.

**La signature en février 2018 d'un accord-cadre entre les ministères de l'éducation nationale sénégalais et français a permis de donner une nouvelle ambition à la coopération bilatérale** dans les domaines de la formation des enseignants et de l'utilisation du numérique au service de l'éducation, qui a bénéficié notamment de l'affectation d'un expert technique international.

Au titre de 2019 et 2020, le Sénégal et la France s'engagent, également, dans ce domaine, **en inscrivant cette double orientation dans le cadre du Campus franco-sénégalais**, mais aussi en s'appuyant sur l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE, ex-IUFM) de la région académique de PACA, partenaire du ministère de l'éducation nationale sénégalais. Dans cette perspective, le développement de nouveaux partenariats mobilisant d'autres INSPE français sera favorisé. La mise en œuvre de l'accord-cadre devra, également, s'appuyer sur le renforcement de la coopération au niveau des académies à l'instar du partenariat entre Aix-Marseille et le ministère sénégalais.

Le campus franco-sénégalais a lancé cette année ses 15 premières formations qui connaissent déjà un franc succès. Les deux Parties conviennent de diversifier davantage encore les formations proposées, de mettre l'accent sur les formations professionnalisantes, en lien avec le marché de l'emploi et d'associer très étroitement les entreprises à ce projet comme au développement de la recherche et de l'innovation. Elles conviennent également de mettre en place une unité de gestion et d'arrêter ensemble les modalités de gouvernance et de financement du Campus, en vue de son installation à Diamniadio. Un comité de pilotage se tiendra à Paris, en décembre prochain, sous la présidence des ministres français et sénégalais de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La France s'engage, au côté du Sénégal, à promouvoir l'enseignement des Sciences et le développement des plateformes e-learning dans les établissements.

**Une attention particulière sera portée par les deux parties au renforcement du continuum éducation-formation-emploi**, au profit de l'ambitieuse restructuration de la politique de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur technique conduite par les autorités sénégalaises.

Les deux parties coopéreront, en 2020, à travers un financement de l'AFD de 20M€ en prêt, complété par une subvention, pour mettre en réseau et développer l'offre de formation répondant aux besoins en qualification, en lien avec la réalisation des grands projets structurants du Plan Sénégal Emergent (PSE) dans le domaine des transports (TER, Dakar-Bamako, BRT, renouvellement du parc automobile, densification du réseau routier et autoroutier).

La mise en relation des campus des métiers et des qualifications (CMQ) ainsi que des instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) sera poursuivie afin de permettre des jumelages d'établissements français et sénégalais dans des secteurs d'intérêt commun (tourisme, numérique, agriculture, mobilité, aéronautique...). La **création d'un centre d'excellence pour la formation technique (CEFTE)**, en partenariat avec une ou des entreprises françaises dans le domaine des métiers lié à la « ville durable », sera recherchée en 2020, l'Etat français s'engageant à financer l'expert mis à disposition pour ce faire.

Des accords-cadres entre le ministère de l'agriculture français et les ministères sénégalais de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, dont les comités de pilotage se sont tenus en 2019, permettent de développer une coopération ambitieuse **en matière de formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture et de la ruralité**. Cette coopération est importante pour relever les défis de la sécurité alimentaire, du développement des territoires ruraux et de la démographie.

Enfin, **la thématique de l'éducation des filles** est un élément prioritaire de la relation entre la France et le Sénégal :

- Un projet d'un montant de 950 000 euros va promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons à l'école, avec une dimension institutionnelle portée par l'UNESCO (création de supports pédagogiques avec le ministère de l'éducation nationale et formation de 300 enseignants) et une composante communautaire liée à l'éducation, à la vie familiale et à la santé de la reproduction portée par la fédération internationale du planning familial (40 000 jeunes bénéficieront de services de santé de la reproduction et 27 000 autres, non-scolarisés, de l'éducation à la santé de la reproduction).
- La France finance, également, dès 2019, le déploiement d'un programme de l'UNESCO au Sénégal et en Gambie au sujet de l'éducation à la vie familiale et à la santé de la reproduction. Les résultats escomptés sont la baisse du nombre de mariages d'enfants, de grossesses précoces et non voulues, la diminution de la prévalence du VIH ainsi qu'un maintien des jeunes filles à l'école par le biais d'une éducation à la santé de la reproduction dispensée à 80 000 adolescents grâce à la formation de 2000 enseignants au Sénégal.

Aussi, les deux parties continueront leur collaboration dans la réforme de l'enseignement supérieur, notamment dans la perspective du renforcement de la carte universitaire avec l'appui apporté à la création de deux instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP), de l'Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass (USSEIN) et ainsi la mise en place de l'Université Amadou Mahtar MBOW (UAM).

Par ailleurs, le Sénégal sollicite le concours de la France dans la réalisation de son projet de création de classes préparatoires scientifiques de haut niveau dont le démarrage de la première phase est prévu au Lycée d'excellence de Diourbel.

La France encouragera le fournisseur au **respect du planning de livraison du supercalculateur** (décembre 2019), à son installation et sa mise en service en février 2020 ainsi que l'accompagnement dans la phase d'exploitation du supercalculateur sur une période de cinq (05) ans.

**La France et le Sénégal s'engagent, en outre, à mieux structurer la coopération franco-sénégalaise en matière de mobilité circulaire étudiante.** Dans ce contexte, les deux Etats mettront en place des actions permettant d'améliorer le taux de réussite des étudiants sénégalais en France et de favoriser la mobilité d'étudiants français au Sénégal dans le cadre de stages ou de périodes d'études. Au cours de l'année universitaire 2018-2019, il y avait 12 415 étudiants sénégalais en France (contre 11 000 environ en 2017-2018). 4405 visas étudiants ont été délivrés en 2018 à des étudiants sénégalais. L'objectif est aujourd'hui d'en délivrer 5000 par an.

**Les deux Etats développeront aussi leurs partenariats dans le domaine du numérique.** Deux nouveaux axes de développement sont ainsi actés à l'occasion de ce Séminaire intergouvernemental :

- le renforcement des partenariats avec l'Université Virtuelle du Sénégal et les universités sénégalaises souhaitant développer l'intégration numérique ;
- la mobilisation de l'expertise et du partenariat avec RENATER, l'IRD et le CIRAD pour le développement du réseau national pour l'éducation et la recherche (snRER).

**Enfin, la France et le Sénégal entendent donner un nouvel élan à la recherche et à l'innovation.** Plusieurs projets nationaux pilotés par le MESRI sénégalais ont été initiés depuis 2018 avec l'appui de la France dans les domaines du nucléaire, du spatial et du calcul haute performance HPC, afin de consolider le leadership régional du Sénégal dans ces secteurs de pointe. La stratégie nationale de la recherche au Sénégal est en cours de finalisation. L'IRD, le CIRAD, le CNRS, le CEA, l'Institut Pasteur poursuivront et intensifieront leurs partenariats pour participer à cette stratégie nationale. Un nouveau programme d'appui à la recherche franco-sénégalaise a été initié en 2019, d'un montant de 30 000 euros par an.

## **II. Renforcer le système de santé au Sénégal**

La collaboration entre les deux Etats a déjà permis la mise en place du SAMU au Sénégal dans les villes de Dakar et de Saint-Louis. Grâce au projet PASME 2 appuyé par l'AFD dans le cadre d'une subvention de 10M€, le système de santé continuera d'être renforcé afin d'améliorer les conditions de prise en charge des accouchements. Une **nouvelle unité de fabrication de vaccins contre la fièvre jaune sera, en outre, mise en œuvre au sein de l'Institut Pasteur de Dakar (IPD)**. La finalisation de sa construction interviendra en 2021. L'objectif général du projet AfricaMaril, soutenu par l'AFD, est de permettre à l'IPD de poursuivre et d'amplifier la production du vaccin contre la fièvre jaune, afin de répondre à la demande des pays endémiques.

**L'Initiative 5%, deuxième modalité de contribution de la France au Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, met en œuvre l'assistance technique et des projets visant à renforcer les systèmes de santé sénégalais.** Le Sénégal est le 1<sup>er</sup> pays bénéficiaire de l'assistance technique de l'Initiative 5%. Un **centre de recherche clinique sera lancé à Fann, dès 2020, grâce à l'initiative 5%**. Il permettra de développer un modèle statistique d'analyse des personnes vivant avec le VIH, afin d'optimiser le programme de lutte contre cette pandémie.

Le déploiement de la **couverture maladie universelle (CMU)** au Sénégal est une priorité de la relation bilatérale :

- elle est soutenue grâce au partenariat étroit entre le Fonds français Muskoka et l'Initiative Solidarité Santé Sahel (I3S), financée par l'AFD. Ce partenariat, courant sur la période 2015-2020 et centré sur la politique de santé mère-enfant, bénéficie à la tranche de la population 0-5 ans du pays, estimée à près de 2,5 millions d'enfants ;
- pour sa part, l'AFD accentuera son appui à la mise en œuvre et à la structuration du dispositif d'exemption du paiement des soins de santé pour les enfants âgés de moins de cinq ans dans le cadre de la CMU. Une des composantes d'I3S se focalise en particulier sur les moyens généraux et la stratégie de mise en œuvre de la CMU, notamment pour l'assurance maladie avec, pour objectif, d'inclure 100 000 ayants-droits et 400 000 bénéficiaires.

La France et le Sénégal s'engagent à développer leur coopération en matière de e-santé.

**Les échanges entre professionnels médicaux et paramédicaux se poursuivront** avec l'accueil en France, en 2019, de 40 étudiants sénégalais dans les cursus de formation médicale spécialisée (DFMS) et de formation médicale spécialisée approfondie (DFMSA), sur des thématiques prioritaires (cancérologie, pédiatrie, diabétologie). Ces échanges dans le domaine de la formation médicale s'inscriront en complémentarité avec les actions de formation des inspecteurs sanitaires - déjà réalisées par l'École des hautes études en santé publique (EHESP) de Rennes avec l'appui d'Expertise France et ayant déjà conduit à la certification de deux inspecteurs de contrôle sénégalais.

Dans le prolongement de la construction du centre régional de transfusion sanguine de Louga et des relations étroites qu'entretiennent le CNTS du Sénégal et l'EFS, les **deux Etats élaboreront, ensemble, un diplôme universitaire de transfusion sanguine** visant à former, en présentiel et en e-learning, les spécialistes, médecins et pharmaciens de la transfusion sanguine du Sénégal et de 21 pays d'Afrique francophone.

### **III. Structurer la coopération dans le secteur culturel**

**Le Sénégal et la France renforceront leur coopération muséale grâce à une meilleure circulation des œuvres et à un programme de formation des professionnels du secteur.**

**Les deux Etats encourageront, ainsi, la circulation des œuvres d'art et des objets culturels**, en facilitant les dispositifs douaniers d'importation et à travers des partenariats entre musées, notamment le Musée des Civilisations noires (MCN), afin d'offrir aux populations une programmation d'expositions d'envergure et à fort rayonnement. Une **grande exposition « Picasso l'Africain »**, organisée par le Musée Picasso-Paris et le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, pourrait se tenir au MCN, en 2020.

Dans le même objectif de renforcement des liens entre les musées, **le sabre d'El Hadj Omar Tall**, appartenant aux collections nationales affectées au musée de l'Armée et qui avait fait l'objet d'un prêt exceptionnel pour l'ouverture du MCN, **fera l'objet d'un dépôt de longue durée** de cinq ans prenant effet à compter du terme du précédent prêt consenti (i.e. décembre 2019). Ce prêt constituera un préalable à la restitution du sabre au Sénégal, restitution qui devra faire l'objet d'un examen par le parlement français.

Par ailleurs, **la France et le Sénégal s'engageront, dès 2020, dans un programme de formation, dans les différents domaines de la culture et de la communication. Dans le patrimoine, l'Institut national du patrimoine (INP) conduira**, en lien avec l'université Cheikh Anta Diop, un programme en vue d'une implantation régionale et afin de répondre notamment aux demandes en matière de conservation préventive et de médiation culturelle. Ces deux institutions favoriseront les échanges entre experts sénégalais et français et mobiliseront leurs outils de formation en présentiel et à distance. Le ministère français de la Culture propose, en outre, de réaliser, dès 2020, un **programme de cours sur les métiers du patrimoine intitulé « e-patrimoine Sénégal »**. Par ailleurs, par l'intermédiaire de l'Institut français du Sénégal, un **dispositif de formation** et de professionnalisation des acteurs du secteur de l'audiovisuel, est lancé.

**S'agissant de la création artistique, les deux Etats encourageront les mobilités et les échanges entre artistes français, sénégalais et d'autres pays voisins, dans le cadre de résidences de création et de recherche telle que la Villa Ndar à Saint Louis.** Parmi les 120 dossiers déposés sur l'appel à candidatures de la résidence Saint-Louis Ndar pour l'année 2020, **20 résidents seront accueillis pour une durée de 1 à 3 mois** dans les disciplines telles que les arts de la scène, les arts visuels, les arts numériques et la recherche. Parallèlement, d'autres résidents seront accueillis dans le cadre de partenariats (Sciences Po-UGB, Salon DDessin Paris, galerie Chevalier-Paris avec les Manufactures sénégalaises des arts décoratifs de Thiès, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, France Media Monde pour le lauréat du prix RFI Théâtre).

**Facteur de lien social, le développement des industries culturelles et créatives sera soutenu par les deux Etats :**

- Deux entrepreneurs sénégalais ont été lauréats **du programme « Afrique Créative » soutenu par l'AFD** dans le domaine du cinéma et du spectacle vivant avec un financement d'amorçage de leur projet (jusqu'à 250.000€ en subvention). Ils feront partie de la délégation officielle du Premier ministre français pour cette visite.
- **Les initiatives conjointes dans le champ de l'entrepreneuriat culturel seront encouragées**, afin de développer les échanges entre créateurs, entreprises, jeunes pousses (« start-up ») et acteurs majeurs du numérique. Dans cet objectif, la présence française à travers la délégation « Entreprendre dans la culture » au Sénégal (engagée par le ministère français de la Culture depuis 2015) permettra à **dix entrepreneurs français de participer au Dakar Digital Show** (3 -5 décembre 2019).

**Enfin, l'accent sera mis sur la structuration d'une industrie cinématographique au Sénégal.** A ce titre, l'AFD mobilisera 1,5 M€ pour financer une étude de faisabilité relative à la création d'une **cit  du cin ma**, ainsi qu'un **incubateur de cin ma** port  par les professionnels du secteur. Les actions du Centre national du cin ma et de l'image anim e



(CNC), en faveur de la professionnalisation des acteurs du secteur seront poursuivies ainsi que le soutien à la jeune création.

#### **IV. Dynamiser la coopération dans le domaine du sport et du développement**

Dans le domaine du sport, le Sénégal et la France intensifieront leurs relations dans la perspective des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) de 2022 à Dakar et des jeux olympiques (JO) de 2024 à Paris.

**Une collaboration ambitieuse est instaurée en vue de la préparation des JOJ de 2022.** La France, via l'AFD, financera la **réhabilitation du stade Iba Mar Diop** et les infrastructures du **complexe sportif du Tour de l'œuf** (dont la Piscine Olympique Nationale), qui accueilleront des épreuves lors des JOJ 2022. Un club des entreprises françaises « sport et développement » est annoncé à l'occasion du présent Séminaire pour soutenir ces initiatives. Enfin, un programme dédié à la coopération décentralisée entre les villes sélectionnées pour les activités des JOJ de 2022 (Dakar, Diamniadio et Saly) et une ou plusieurs collectivités françaises va être lancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, avec le label « Terre de Jeux » initié par Paris 2024.

**Un soutien plus large en faveur de la politique sportive et de la formation des athlètes sénégalais sera développé.** L'AFD accompagnera le Sénégal dans la réforme de la gouvernance du sport, notamment dans l'objectif de renforcer le continuum sport pour tous-sport de haut niveau, via un fonds d'expertise technique (FEXTE). C'est ce continuum qui guidera les différentes actions de partenariat. L'AFD mettra, en outre, en œuvre, dès 2020, le volet sénégalais de son programme panafricain « d'inclusion sociale autour du basket » et inaugurera ainsi un premier terrain au Sénégal fin 2020.

**Par ailleurs, la France renouvellera son soutien à la formation d'athlètes sénégalais.** Le haut niveau de contribution de la France à la CONFEJES - Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie, dont le siège est à Dakar, sera pérennisé afin d'abonder le Fonds francophone de la Préparation olympique (FFPO) qui apporte, sous diverses formes (bourses pour l'achat d'équipements, stages, financements des déplacements pour la participation à des compétitions), un soutien à la détection et à préparation des jeunes espoirs ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Dans la continuité de l'accord de coopération en matière de volontariat international, signé entre les gouvernements français et sénégalais à Dakar le 02 février 2018, les JOJ de Dakar 2022 constitueront un cadre de partage positif pour la mise en œuvre de missions de service civique, encourageant les synergies entre le « vivier classique » du service civique et les acteurs agissant dans le domaine du Sport, afin de favoriser l'accueil et l'envoi de jeunes des deux pays et de construire des missions de promotion du sport.

**Un accompagnement du Sénégal dans la définition d'une stratégie en faveur du sport de compétition sera mis en place,** afin de contribuer à la professionnalisation de la pratique des sports, notamment avec le développement de structures de type sections sportives scolaires et à la montée en compétences des équipes d'encadrement et de management, des équipes techniques, en particulier dans le domaine de la médecine du sport et des personnels en charge de l'entretien et de la maintenance des infrastructures. Le ministère des Sports encouragera et accompagnera les fédérations françaises dans le développement de coopérations et de partenariats avec leurs homologues sénégalaises, comme cela se fait par exemple déjà autour du canoë-kayak et du badminton.

SÉMINAIRE INTERGOUVERNEMENTAL FRANCO-SÉNÉGALAIS  
17 NOVEMBRE 2019

La Partie sénégalaise souhaite un accompagnement pour la définition et la mise en œuvre d'une politique de professionnalisation et de financement du sport impliquant les secteurs privés français et sénégalais.

La Partie sénégalaise souhaite un soutien de la Partie française dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et de réinsertion au Sénégal des anciens sportifs professionnels à travers les métiers des sports et les métiers liés au sport (entraîneur, gestionnaire de stade), ainsi que de formation des enseignants d'EPS, instructeurs, formateurs.

De même, la partie sénégalaise souhaite également un soutien conséquent au programme de formation et d'encadrement « Génération 2024 ».



# Feuille de route migration et mobilité

La densité de la relation franco-sénégalaise repose, notamment, sur les échanges humains entre les deux pays. La France et le Sénégal souhaitent favoriser la mobilité légale dans le respect de leur souveraineté et coopérer avec détermination pour combattre les migrations illégales.

## **I. Renforcer le partenariat pour la mobilité**

Le Sénégal et la France réaffirment leur soutien à la mobilité circulaire. Plus d'un visa de court séjour sur quatre délivré par la France est un visa de circulation, pour beaucoup d'une période de 4 ans.

Les deux parties rappellent, également, leur soutien à la mobilité étudiante et professionnelle, dont la part de bénéficiaires a doublé depuis 2015. Afin de réduire les délais de délivrance en faveur des étudiants, le calendrier a été avancé et une procédure dédiée a permis de traiter en priorité ces dossiers.

Les échanges de jeunes continueront d'être soutenus conformément à l'Accord bilatéral sur le volontariat en réciprocité, signé le 02 février 2018 entre les deux ministres des affaires étrangères. Le Sénégal et la France œuvreront au développement des échanges de jeunes dans ce cadre, en veillant au respect de l'objectif de réciprocité. Un accent particulier sera mis sur la mobilisation de jeunes issus de la diaspora, dans le cadre du programme de volontariat de solidarité pour le développement porté par le Sénégal.

## **II. Mettre en œuvre des actions de développement coordonnées avec la gestion des flux migratoires**

Un projet d'un montant de 28 millions d'euros financé par le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de l'Union européenne et mis en œuvre par Civipol contribuera au renforcement et à la modernisation du système d'information de l'état-civil sénégalais et à la création d'un fichier national d'identité biométrique.

Les deux Etats engageront des actions en faveur de l'employabilité et de la création d'entreprises, en particulier dans les zones de départ des migrations. La France et le Sénégal organiseront, en 2020, plusieurs Forum jeunesse consacrés à ce sujet, notamment dans les secteurs du tourisme, de la valorisation du patrimoine culturel et du développement local. La France et le Sénégal veilleront à ce que le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD), qui bénéficie d'un soutien financier de l'AFD et du FFU, serve cet objectif d'employabilité et de création d'entreprises.

Le Sénégal et la France contribueront à la coopération régionale, dans le cadre d'un programme soutenu par l'AFD, visant à favoriser le dialogue régional sur les politiques publiques migratoires et à appuyer la mise en place d'indicateurs de politiques migratoires. La France, à travers l'AFD, soutiendra, également, deux autres programmes régionaux consacrés à l'accompagnement des entrepreneurs et des structures d'appui au Sud (Meet Africa) et sur la valorisation de l'épargne de la diaspora au Nord (Diasdev).



Le retour volontaire sera facilité en assurant une meilleure articulation du programme de réinsertion des migrants mis en œuvre au Sénégal par l'Office français de l'immigration et l'intégration (OFII) avec les dispositifs sénégalais de soutien à l'emploi et à la création d'entreprises. A travers le suivi de l'accord « jeunes professionnels », signé entre la France et le Sénégal en 2001, l'OFII poursuivra ses actions auprès d'un maximum de 100 jeunes Sénégalais par un pouvant bénéficier d'un contrat de travail, en France, avant d'être appuyés à leur retour à travers la création d'emplois, le renforcement du tissu économique, le développement de l'esprit d'entreprise et l'implication de la société civile. Ce dispositif de coopération bilatérale contribue au développement des zones d'origine des migrants, renforçant l'attractivité du territoire pour les compétences sénégalaises formées à l'étranger (jeunes professionnels et diplômés du supérieur).

Les liens seront renforcés entre l'OFII et le Consulat général sénégalais en France, afin de mieux communiquer sur les dispositifs d'aide au retour et à la réinsertion.

### **III. Agir conjointement contre l'immigration irrégulière et les trafics d'êtres humains**

Les deux parties s'engagent à assurer le suivi du procès-verbal sur les bonnes pratiques consulaires adossé à l'accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et son avenant, signé entre la France et le Sénégal le 21 mai 2019 et à procéder aux ajustements nécessaires, le cas échéant, pour faciliter la bonne mise en œuvre des procédures de retour dans leur pays d'origine des personnes en situation irrégulière.

Les deux parties s'accordent à renforcer la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et contre la criminalité organisée qui en tire profit.

Afin de sécuriser les frontières et d'améliorer les contrôles, et au vu des résultats positifs obtenus par les GARSI (groupes d'action rapide de surveillance et d'intervention), le développement de ce dispositif de la gendarmerie sénégalaise sera soutenu.

Afin d'intensifier l'action judiciaire contre les réseaux de trafiquants d'êtres humains, la division nationale de lutte contre le trafic de migrants (DNLT) de la police judiciaire sénégalaise sera accompagnée dans sa montée en puissance, notamment pour son ancrage territorial, avec la création de quatre antennes locales dont l'action s'effectuera en appui du service central.

Les investigations patrimoniales seront amplifiées, afin de permettre la saisie et la confiscation des biens acquis par les trafiquants d'êtres humains, en renforçant notamment les capacités de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).

Les deux parties s'engagent à poursuivre leur coopération dans le cadre de la lutte contre les migrations irrégulières, sur la base d'engagements réciproques.

Des procédures plus rapides et plus simples d'identification des personnes seront définies, conjointement, et la délivrance de Laisser-Passer sera facilitée. Un huitième comité de suivi de l'accord de gestion concertée des flux migratoires sera réuni début 2020, afin de suivre la mise en œuvre concrète de ces différentes orientations.



## Feuille de route défense et sécurité

Dans le cadre des accords de partenariat en matière de coopération militaire de 2012, saluant l'excellence de la relation de défense franco-sénégalaise, et rappelant leur souhait de consolider leur coopération, notamment afin d'œuvrer à la stabilité régionale, la France et le Sénégal affirment les objectifs communs suivants :

### I. Coopération bilatérale de défense et de sécurité

**La France et le Sénégal poursuivront leur coopération en vue de soutenir le renforcement des capacités sénégalaises, dans le cadre du « Plan Armées 2025 », par du conseil de haut niveau et la formation des cadres.** La partie sénégalaise poursuivra ses efforts de modernisation de ses équipements dans les domaines terrestre, aérien et naval avec l'appui des pays partenaires. Le Sénégal reste le premier bénéficiaire de la coopération structurelle française avec 26 coopérants.

**La France et le Sénégal favoriseront le développement des écoles militaires locales, comme l'école d'application de l'infanterie et le cours d'application des officiers de la gendarmerie.** Pour appuyer le « Plan Armées 2025 », la France favorisera la formation des officiers sénégalais au sein de l'école d'application de l'infanterie et l'admission, sur concours, de stagiaires au sein des grandes écoles militaires françaises. Un officier supérieur sénégalais participera à la Session 2020-2021 de l'Ecole de Guerre. Les candidatures sénégalaises feront l'objet d'une étude attentive en vue des prochaines sessions.

**La lutte contre la criminalité organisée, notamment le trafic de stupéfiants, sera renforcé.** La France et le Sénégal poursuivront leur effort commun de **renforcement capacitaire dans le domaine de la sécurité civile.** La protection civile sénégalaise sera accompagnée dans ses évolutions structurelles et sa montée en puissance opérationnelle (mise en place d'un Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises, établissement d'une école nationale relative à la protection civile et, à terme, d'une Agence nationale de la protection civile).

La France continuera d'appuyer le développement de la Marine nationale sénégalaise en assurant à ses côtés une présence régulière de bâtiments de la Marine nationale française engagés dans la mission *Corymbe* et en détachant un coopérant conseiller auprès de l'état-major de la marine sénégalaise. **Dans le domaine naval, la maturité d'action entre les deux marines permet désormais de conduire des opérations conjointes.**

**La France et le Sénégal mettront en place le comité de suivi prévu dans le traité de partenariat de 2012.** En outre, le Sénégal et la France proposent de poser les bases d'un dialogue stratégique.

### II. Coopération en matière de sécurité régionale

**La France et le Sénégal confirment la priorité donnée à la lutte contre la menace terroriste.** La France continuera de soutenir la montée en puissance de la capacité de lutte anti-terroriste du Sénégal, en renforçant les échanges d'appréciation de situation et en

accompagnant la formation des unités spécialisées dans la Marine (3<sup>ème</sup> escouade) et l'Armée de terre (SAS), ainsi qu'en accompagnant la formation de l'unité spéciale de la gendarmerie du Sénégal en matière de contre-terrorisme maritime, dans le contexte de création d'une gendarmerie maritime au Sénégal.

**La détection des cellules terroristes et leur mise hors d'état de nuire constituent une priorité majeure.** Les liens opérationnels entre les services de sécurité intérieure sénégalais et leurs homologues français continueront d'être approfondis. Des échanges de haut niveau seront organisés, avec notamment l'organisation d'exercices de simulation d'actes terroristes de grande ampleur, permettant un partage de l'expertise entre les unités d'élite sénégalaises et françaises.

Parallèlement, le cadre interministériel d'intervention et de coordination des opérations de lutte anti-terroriste (CICO-LAT) sera accompagné dans sa montée en puissance, tant dans son rôle d'analyse et de détection de la menace que dans ses missions.

**La France et le Sénégal continueront d'appuyer les initiatives en matière de sécurité régionale et les engagements dans les opérations de maintien de la paix sur le Continent.**

La France et le Sénégal soutiendront la mise sur pied du Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel (P3S) qui doit permettre aux pays du Sahel, leurs voisins et leurs partenaires internationaux de mieux travailler ensemble, dans un esprit de responsabilité partagée, pour lutter contre la menace terroriste et répondre aux demandes des populations, en particulier en favorisant le retour de la sécurité et de la justice. La France soutiendra, également, les initiatives prises par le Sénégal dans le cadre de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme au Sahel.

Les Forces armées sénégalaises, engagées au sein de la MINUSMA, la MINUSCA, l'ECOMIB et la MICEGA, sont les premières bénéficiaires en Afrique de l'Ouest de la coopération structurelle et opérationnelle française. Cette coopération comprend le soutien des éléments français au Sénégal (EFS) et la mission maritime *Corymbe*. Un quart des actions de coopération des EFS sont réalisées au profit du Sénégal.

La France continuera de plaider la poursuite du soutien financier de l'Union européenne au déploiement des missions de la CEDEAO en Gambie (MICEGA) et en Guinée-Bissau (ECOMIB), dès lors que l'organisation sous-régionale en fera la demande.

**Elle poursuivra son soutien à l'action menée par le Sénégal en Gambie** depuis janvier 2017, en favorisant l'intégration régionale de cette dernière et en conduisant des actions de renforcement des capacités gambiennes dans le domaine de la marine, de la police et du contrôle migratoire. Dans le cadre du renforcement du dispositif diplomatique français à Banjul, un officier de gendarmerie a été mis en place auprès du Bureau de la Sécurité nationale de la Présidence gambienne, afin d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

**La France et le Sénégal portent une attention à la sécurisation des espaces maritimes, en particulier dans le golfe de Guinée.** Ces actions s'inscrivent dans le cadre du processus de Yaoundé (2013), par lequel les Etats riverains du golfe de Guinée se sont engagés à coopérer pour une stratégie commune de sécurisation de leur espace maritime, qui passe par la mise en place d'une architecture régionale de sûreté maritime, supervisée par le centre de coordination interrégional (CIC), inauguré en 2014 à Yaoundé. **La mise en œuvre opérationnelle de cette**

**architecture est soutenue par la France, qui organisera la prochaine session du symposium des chefs d'état-major de la marine du Golfe de Guinée, en France en 2020.** La France réitère son soutien au Sénégal pour l'opérationnalisation du centre maritime de coordination (CMC) de la zone G (Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau). La France et le Sénégal plaident en outre pour la signature d'un accord entre la CEDEAO et les Etats de la zone G, définissant les missions et le financement du CMC.

La France et le Sénégal favoriseront l'organisation de déploiements navals avec les partenaires présents dans le golfe de Guinée, à l'instar des déploiements réalisés par la France, le Sénégal et le Maroc depuis 2018 et la présence maritime coordonnée de marines européennes, à partir de 2020.

**Les deux parties poursuivront leur coopération en vue du renforcement de la cybersécurité régionale.**

L'Ecole nationale à vocation régionale (ENVR) de Cybersécurité sera pleinement soutenue dans sa montée en puissance. Cet établissement a pour vocation de renforcer la résilience des Etats africains face aux diverses menaces liées à la cybercriminalité. En se dotant d'un outil permettant de prendre en compte les différents aspects de la cybersécurité (lutte contre la cybercriminalité, renseignement numérique, gouvernance, enjeux juridiques et sécurité des systèmes d'information), le Sénégal se placera à l'avant-garde des enjeux sécuritaires liés aux nouvelles technologies.

**Les deux parties continueront à œuvrer conjointement en faveur du renforcement des capacités des contrôles douaniers aux frontières terrestres, maritimes et aériennes,** pour améliorer la lutte contre les trafics (stupéfiants, faux médicaments, contrefaçons, armes, blanchiment et contrebande) et accroître les recettes douanières.

**La coopération dans le domaine de la sûreté aérienne sera poursuivie. Les deux pays œuvreront à la montée en puissance et à l'internationalisation de l'école de l'armée de l'Air de Thiès, qui répond aux besoins en formation des forces aériennes africaines.** Cette école a vocation à s'imposer, à terme, comme un pôle d'excellence aéronautique régional. Pour cela, la France, déjà présente, contribuera directement au renforcement de la flotte existante avec la cession en 2020 de trois avions EPSILON supplémentaires.

### **III. Forum de Dakar**

**Face aux défis sécuritaires du Continent africain, la France et le Sénégal s'engagent pour renforcer l'autonomie de la réflexion stratégique africaine.** À cet égard, la France continuera d'apporter son soutien au Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, organisé annuellement par le Sénégal, et qui bénéficie du soutien d'un nombre croissant de partenaires internationaux.

Le ministère des Armées appuie, cette année, encore les efforts du ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur (MAESE) pour l'organisation du forum. Une délégation de haut niveau participera à la sixième édition du 18 au 19 novembre 2019 sur le thème « *Paix et sécurité en Afrique : les défis actuels du multilatéralisme* » et prendra une part active dans les conférences et tables rondes. **La France encourage la démarche du Sénégal visant à y associer l'ensemble des acteurs africains et des partenaires internationaux de la sécurité sur le continent.**